



2 novembre 2020

DÉCLARATION

Hommage aux 75 ans de la fonction publique internationale

Council 49/2020/D.1.Fr

I. Contexte

Les Nations Unies et nombre de ses agences spécialisées fêteront leur 75^{ème} anniversaire en 2020.

Cette étape importante coïncide en 2020 avec le 40^{ème} anniversaire de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI).

De même, 2019 a marqué le 70^{ème} anniversaire de la création de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), le 70^{ème} anniversaire de la mise en place d'un système de justice administrative des Nations Unies (avec la création du Tribunal administratif des Nations Unies (TANU) par la résolution 351A(IV) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 24 novembre 1949 (qui a été réformé en 2009 avec un nouveau système à deux niveaux), et le 45^{ème} anniversaire de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) (établie conformément à la résolution 3357 de l'Assemblée générale des Nations unies du 18 décembre 1974), tandis que 2021 sera l'année du 75^{ème} anniversaire du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT), qui traite des affaires des fonctionnaires internationaux en activité et des anciens fonctionnaires internationaux de plus de 50 agences des Nations unies et organisations internationales reconnaissant sa compétence.

Enfin, 2020 marque également le centenaire de la création de la Société des Nations, fondée le 10 janvier 1920 et qui a conduit à l'établissement de la première fonction publique internationale dédiée à la promotion de la paix, de la compréhension mutuelle entre les nations et du bien-être de l'humanité au niveau mondial.

Lors de sa 48^{ème} session à Vienne (15-17 juillet 2019), le Conseil de la FAAFI a décidé de : saisir cette occasion pour rendre hommage à tous les fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies (passés, présents et futurs) qui ont consacré leur vie au cours des 75 dernières années ou la consacre, à renforcer, soutenir et défendre les nobles idéaux de l'ONU et les valeurs universelles qu'elle défend. Une telle reconnaissance soulignerait à juste titre leur contribution dans le monde entier à la promotion de la paix, de la compréhension mutuelle entre les nations et du bien-être de l'humanité conformément aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que leur engagement à assurer les plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité pendant leurs années de service (Rapport du 48^{ème} Conseil de la FAAFI, paragraphe 178).

Le Conseil a accepté l'offre de l'AAFU/France de rédiger un tel hommage dans cet esprit pour l'examen des membres de la FAAFI. La déclaration approuvée par le Conseil ("Hommage aux 75 ans de la fonction publique internationale") serait adressée au Secrétaire général de l'ONU et aux membres du CCS, et le président de la FAAFI pourrait en donner lecture à la session [2020] de l'Assemblée générale célébrant le 75^{ème} anniversaire de l'Organisation (Rapport du Conseil de la FAAFI, paragraphe 180).

II. Objet

Compte tenu de tous ces anniversaires, et en particulier de ceux qui ont lieu en 2020, la FAAFI souhaite saisir cette occasion pour rendre solennellement hommage à tous les fonctionnaires internationaux de l'ensemble du système des Nations Unies et des institutions qui lui sont affiliées, qui ont consacré leur vie au cours des 75 dernières années et la consacre à renforcer, promouvoir et défendre les nobles idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies.

À cette occasion, cet Hommage est rendu à toutes les générations passées et présentes de fonctionnaires internationaux qui ont été ou sont au service du système des Nations Unies avec le même sens du devoir et le même engagement envers ses valeurs universelles.

III. Hommage

La Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI),

- a) Considérant que la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) fête son 40^{ème} anniversaire en 2020,
- b) Considérant également que les Nations Unies et nombre de ses agences et institutions spécialisées célèbrent leur 75^{ème} anniversaire de la même manière en 2020,
- c) Rappelant qu'une première véritable fonction publique internationale a été mise en place suite à la création de la Société des Nations il y a un siècle,
- d) Notant que le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT), le Système de justice administrative des Nations Unies (TANU), la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) et la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ont été créés respectivement il y a 75, 70 et 45 ans,
- e) Reconnaisant le rôle primordial joué par les fonctionnaires internationaux du système des Nations unies depuis 1945 dans la défense et la mise en œuvre des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies,
- f) Appréciant leur contribution inestimable à la promotion de la paix, de la compréhension mutuelle et de la coopération internationale dans le monde entier, et conscients de la nécessité de préserver leur mémoire institutionnelle,
- g) Reconnaisant leur engagement indéfectible au cours de ces années à garantir les plus hautes normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité dans l'exercice de leurs responsabilités en tant que fonctionnaires internationaux responsables uniquement envers l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées,
- h) Saluant leur participation active à l'exécution des programmes du système des Nations Unies pour le bien-être de l'humanité dans toutes les régions du monde,
- i) Se souvenant également de ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions et au service des nobles objectifs des Nations Unies,
- j) Soulignant que l'Organisations des Nations Unies et ses institutions spécialisées incarnent les plus hautes aspirations des peuples du monde, que la fonction publique internationale a la responsabilité de traduire ces idéaux dans la réalité et que les fonctionnaires internationaux ont une vocation particulière à servir les idéaux de paix, de respect des droits fondamentaux, de progrès économique et social et de coopération internationale,

Par la présente,

1. Rend hommage aux fonctionnaires internationaux qui ont consacré leur vie au cours des 75 dernières années et la consacre à servir le système des Nations Unies avec compétence, intégrité, impartialité et indépendance ;
2. Loue leur loyauté, leur dévouement, leur engagement et leur professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions partout dans le monde ;
3. Reconnaît que la communauté internationale doit garantir la sécurité et la sûreté des fonctionnaires internationaux en poste dans le monde entier, en particulier dans les lieux d'affectation difficiles ;
4. Exprime sa gratitude pour tous les résultats obtenus dans l'exécution des mandats, programmes et activités des Nations Unies, prouvant ainsi la pertinence du système des Nations Unies dans un monde globalisé ;
5. Réaffirme sa conviction qu'une véritable coopération internationale entre les nations ne peut être atteinte qu'avec une fonction publique internationale forte et dévouée ;
6. Réaffirme également sa pleine adhésion aux normes de conduite les plus élevées pour la fonction publique internationale des Nations Unies qui sont l'intégrité, la loyauté, l'indépendance, l'impartialité, la tolérance et le respect de la diversité, étant donné que la fonction publique internationale se doit d'être exemplaire pour un monde juste et pacifique ;
7. Souligne la nécessité de continuer à veiller à ce que tous les membres des Nations Unies soient équitablement représentés dans le personnel du régime commun des Nations Unies afin d'atteindre son caractère universel le plus élevé ;
8. Adhère à la promotion de l'égalité des genres dans le cadre du renforcement de la fonction publique internationale ;
9. Prie l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer une Journée internationale des fonctionnaires internationaux, qui serait célébrée dans l'ensemble du système des Nations Unies le 11 avril de chaque année ;
10. Charge le Président de la FAFICS de communiquer la présente Déclaration au Secrétaire général de l'ONU en le priant de la communiquer aux chefs des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies au sein du Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ;
11. Recommande que le présent Hommage aux fonctionnaires internationaux soit lu par le Président de la FAAFI à l'Assemblée générale des Nations unies en relation avec son 75^{ème} anniversaire.

Adoptée par le 49^e Conseil de la FAAFI le 9 décembre 2020